



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 23 JUILLET 2025*

N° de la délibération : BM/NA/2025/07-06-68

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE GESTION COURANTE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents : 05

Délégations : 03

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-trois juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affichés le seize juillet deux mille vingt-cinq.

Etaient présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN

Délégations (03) :

M. Moïse ATAM-KASSIGADOU avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration M. Rony VERSIN

Étaient absents (05) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Axelle KAULANJAN, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN.

Secrétaire de séance : Mme Elodie PITON ép. SERICHARD

Quorum : réalisé

DELIBERATION N° BM/NA/2025/07-06-68**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE GESTION COURANTE**

Monsieur le Maire expose sur la base de la délibération n° BM/HP/2020/06-03-23 en date du 05 Juin 2020 du conseil municipal, les décisions ci-après ont été prises :

OPERATION : CIMETIERE

Marché 2023-CME-001	
La collectivité a entamé les travaux d'extension du cimetière en juillet 2023. Elle a procédé à l'affermissement des tranches optionnelles des marchés et a signé des avenants avec certaines des entreprises titulaires des marchés de travaux, pour permettre de prendre en compte les aléas relatifs à l'exécution du chantier	
Titulaire : Lot n°1 – Travaux préparatoires LDTP	<i>Avenant n°4</i> : Modification de faible de montant et modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Modification du montant du marché de +4,90% Montant de l'avenant : 19 330,00€ HT Notifié le 22 Mai 2025 <i>Avenant n°5</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Septembre 25 En cours de notification
Titulaire : Lot n°2 – Clôtures soutènements et talutages EDT	<i>Avenant n°3</i> : Travaux supplémentaires et modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Modification du montant du marché de +20,79% Montant de l'avenant : 75 041,41€ HT Notifié le 20 Mai 2025 <i>Avenant n°4</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Septembre 25 En cours de notification
Titulaire : Lot n°3 – VRD Travaux extérieurs SDTP	<i>Avenant n°3</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 20 Mai 2025 <i>Avenant n°4</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Septembre 25 En cours de notification
Titulaire : Lot n°5 – Mobilier funéraire GRANIMOND	<i>Avenant n°4</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 20 Mai 2025
Titulaire : Lot n°6 – Métallerie ferronnerie METALIKA	<i>Avenant n°3</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 20 Mai 2025 <i>Avenant n°4</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Septembre 25 En cours de notification
Titulaire : Lot n°7 – VRD Travaux extérieurs	<i>Avenant n°3</i> : Travaux supplémentaires Modification du montant du marché de +20,22% Montant de l'avenant : 12 015,25€ HT

SDTP	Notifié le 13 Mai 2025 <i>Avenant n°4</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 22 Mai 2025 <i>Avenant n°5</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Septembre 25 En cours de notification
Titulaire : Lot n°10 – Caveaux 3 places GRANIMOND	<i>Avenant n°7</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 20 Mai 2025
Titulaire : Lot 11 – Caveaux 1 place GRANIMOND	<i>Avenant n°5</i> : modifications non substantielles Prolongation des délais du marché jusqu'au 30 Juin 25 Notifié le 20 Mai 2025

OPERATION : GROUPE SCOLAIRE DE CORNET

Marché M.21.85599

La collectivité avait confié par convention de mandat financier à la SEMSAMAR, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des études et travaux de l'école primaire de Cornet. Un marché de maîtrise d'œuvre avait été signé entre la SEMSAMAR et le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est GENARCHI Architectes, à l'issue d'une procédure de concours. La collectivité, suite à la fin du mandat de la SEMSAMAR, a repris à son propre compte le marché.

Toutefois, compte tenu de la convention de mandat conclue avec la SPL dans le cadre de la construction de l'école, la collectivité a procédé au transfert de ce marché le 09 Mai 2025 à celle-ci.

Titulaire : Groupement de maîtrise d'œuvre GENARCHI – INGENIERIE PLUS -SWITCH ENERGIE-BEINTEC Mandataire : GENARCHI architecture 59, rue Achille René Boisneuf – 2^{ème} étage 97110 POINTE A PITRE	Montant du marché : 801 020,14€ HT Avenant de transfert notifié le 09 Mai 2025
--	---

COMMANDE PUBLIQUE

La collectivité a souhaité disposer d'une assistance à la passation des marchés publics, en externalisant cette prestation.

Le prestataire assiste la commune dans l'élaboration des différents types de marchés publics depuis Avril 2023, suit l'exécution des marchés et assure une mission d'expertise. Il veille à la sécurité juridique des actes de la collectivité. La collectivité a souhaité poursuivre la collaboration, un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée d'un an à compter du 01 Avril 2025, a donc été conclu.

Titulaire : ALEPSA Cindy Résidence les hauts de la Marina 97200 FORT DE FRANCE	Montant total : 17 400€ HT
--	----------------------------

OPERATION : Pause méridienne

Marché CME-2025-001

La Pause méridienne sur les écoles de F. COLINE, A. BOREL et de Gros Cap était assurée par l'association Voix d'âges depuis septembre 2024. En raison de la consommation totale des crédits et compte tenu de la proximité de la fin d'année et de la nécessité de lancer un appel d'offres, la collectivité a souhaité poursuivre sa collaboration avec l'association jusqu'en juillet 2025.

Des marchés négociés ont été signés avec l'association.

Titulaire :

Association Voix d'Âges
901 Résidence Calebassier
97117 PORT-LOUIS

- Lot 1 : Ecole primaire F. COLINE
- Lot 2 : Ecole primaire A. BOREL
- Lot 3 : Ecole primaire de Gros Cap

Montant total du marché : 40 000,00€ HT

Notifié le 02 Avril 2025

OPERATION : EQUIPEMENT DE BUREAU

Marché n°2025-CME-004

Par convention de groupement de commande signée en février 2022, la constitution d'un service commun de santé et sécurité au travail à l'échelle de l'agglomération a été réalisée.

Dans ce cadre, une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison d'équipement de bureau et d'accessoires a été réalisée par la CANGT. La ville a procédé à la notification du marché à l'issue de cette consultation.

Titulaire :

FOUNIBUR
3, rue François Fresneau – BP2245
97197 JARRY Cédex

Montant maximum du marché : 20 000,00€ HT/an

Notifié le 22 avril 2025

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Marché n°2024-029

La collectivité avait lancé en Novembre 2024 une consultation afin de retenir des entreprises pour la réalisation d'un entretien régulier des espaces verts de la commune.

A la lecture du rapport d'analyse des offres et de la discordance des offres, la CAO s'étant réunie le 07 Février 2025, a décidé le classement sans suite de la consultation pour modification du besoin.

Une nouvelle consultation est en cours de lancement.

OPERATION : AMENAGEMENT DU CHEMIN COMMUNAL TROU A SIROP

Marché M.2018-CME-050 -A2 – MS2

La collectivité avait confié après consultation en Juillet 2023, un marché subséquent à l'entreprise SGEC pour la réalisation des travaux d'enrobés et de signalisation horizontale et verticale. La fermeture de la carrière de Deshaies a fortement perturbé la réalisation du marché.

En mai 2025, la collectivité a souhaité mettre fin au marché la liant à l'entreprise. Le surcoût engendré par la survenance de circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir, ne permettant pas d'assurer la réalisation de l'avenant proposé par l'entreprise dans les limites fixées par la réglementation. Les modifications du marché ne pouvant excéder ce qui est strictement nécessaire pour répondre aux circonstances imprévues.

Une nouvelle consultation est en cours pour la réalisation des travaux issus de cette opération.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, PREND ACTE, des décisions prises.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 23 Juillet 2025

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (21) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, Mme Isabelle MANDRIN, M. Honoré FULRAD-PITTERE, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, M. Mario ALLEAUME, M. Rony VERSIN, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS, Mme Astride HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON ép. SERICHARD, Mme Brenda SITCHARN

Les représentés (03) : M. Moise ATAM-KASSIGADOU avait donné procuration à Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration M. Rony VERSIN

Pour expédition conforme

Le Maire



Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20250723-BMNA2025070668-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

Publication : 01/08/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Elodie PITON ép. SERICHARD

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet.